

L'IBPT publie une comparaison des tarifs de télécommunications les moins chers sur le marché résidentiel en Belgique

Bruxelles, le 7 mai 2015 – L'IBPT a réalisé pour la troisième fois une étude comparative des prix des produits télécoms sur le marché résidentiel belge. La comparaison a été réalisée le 9 février 2015 et donne un aperçu des écarts de prix entre les plans tarifaires les moins chers des opérateurs télécoms sur les segments de marché suivants à cette même date : appels mobiles postpaid et prepaid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres conjointes de type triple play.

L'IBPT a comparé 252 plans tarifaires qui étaient activés en date du 9 février 2015 dans le simulateur tarifaire officiel www.meilleurtarif.be. Pour les différents segments du marché (services mobiles postpaid et prepaid, téléphonie fixe, Internet fixe et offres conjointes de type triple play), le plan tarifaire le moins cher de chaque opérateur a été comparé pour des profils d'utilisateur standard définis (par ex. une consommation faible, moyenne, intensive, etc.). La nouveauté est que cette fois, les promotions ont également été prises en compte. Les promotions sont des avantages accordés dans le cadre de contrats à durée déterminée, telles que les réductions sur la redevance d'abonnement pendant quelques mois ou les réductions sur les frais d'installation. Les promotions peuvent être liées à certaines conditions comme, par exemple, être un nouveau client de l'opérateur ou déjà être client de l'opérateur...

Voici quelques résultats de l'étude :

Pour une utilisation faible à moyenne des **offres conjointes de produits télécoms** comprenant la téléphonie fixe, l'Internet (minimum 20 Mbps) et la télévision, compte tenu des promotions, l'on observe un écart de prix mensuel important de près de 20 EUR entre les plans tarifaires les moins chers (de 48,19 EUR à 66,57 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent une utilisation d'Internet moyennement plus intensive (minimum 50 Mbps), compte tenu des promotions, l'écart de prix mensuel entre les plans tarifaires les moins chers atteint plus de 15 EUR (de 59,17 EUR à 75,03 EUR). De plus, tenir compte des promotions peut représenter un avantage de plus de 60 EUR/an.

Une différence de prix de près de 144 EUR sur une base annuelle (de 8 EUR à 20 EUR/mois) peut être observée entre les 15 plans tarifaires les moins chers, repris dans la comparaison pour une utilisation moyenne de la **téléphonie mobile** postpaid (120 minutes d'appel, 100 SMS et 50 MB). Pour une utilisation prepaid moyenne (100 minutes d'appel et 150 SMS), la différence de prix est supérieure à 175 EUR par an (de 9,38 EUR à 24 EUR/mois). Les tarifs des appels internationaux et de l'itinérance internationale n'ont pas été pris en considération dans la comparaison.

Pour une utilisation moyenne d'**Internet** avec des exigences limitées en matière de vitesse (20 Mbps), compte tenu des promotions, la différence de prix entre les 8 offres les moins chères s'élève à près de 40 EUR (de 26,34 EUR à 66,98 EUR/mois). Pour les consommateurs qui souhaitent un Internet plus rapide (minimum 50 Mbps), la différence de prix s'élève également à près de 25 EUR (de 29,08 EUR à 56,06 EUR).

Le choix du prestataire de **téléphonie fixe** permet également de faire des économies importantes. Compte tenu des promotions, la différence de prix mensuelle entre les plans tarifaires moins chers pour une consommation moyenne pendant les heures creuses et le weekend atteint près de 15 EUR (de 22,81 EUR à 37,46 EUR/mois). L'activation de certaines options, par exemple pour appeler en illimité pendant les heures creuses, présente souvent un avantage supplémentaire. A l'instar du service de téléphonie par Internet (VoIP), les tarifs des communications internationales n'ont pas été pris en compte dans la comparaison.

En résumé, l'on peut dire qu'en 2015, d'importantes **différences de prix** sont toujours perceptibles entre les offres les moins chères sur les différents segments de marché du secteur des télécommunications belge. C'est pourquoi les consommateurs y gagnent :

- à d'abord identifier leur profil utilisateur à l'aide, par exemple, de leur facture ou de leur espace web personnel sur le site Internet de l'opérateur ;
- à bien comparer les différentes formules tarifaires à l'aide du simulateur tarifaire officiel de l'IBPT www.meilleurtarif.be ;
- à optimiser leur facture en activant les bonnes options (adds on) ;
- à modifier leur plan tarifaire ou à changer d'opérateur si nécessaire (cela peut se faire à tout moment et gratuitement pour les contrats à durée indéterminée, après 6 mois pour les contrats à durée déterminée et dès qu'il est question de modifications des conditions contractuelles, telles qu'une augmentation tarifaire).

Ce faisant, compte tenu des différences de prix entre les plans tarifaires les moins chers et des promotions, les consommateurs ayant un profil moyen peuvent ainsi **réaliser de belles économies**, à savoir jusqu'à 175 EUR/an pour la téléphonie fixe, jusqu'à 144 EUR/an pour la téléphonie mobile postpaid, jusqu'à 175 EUR/an pour la téléphonie mobile prepaid et jusqu'à 220 EUR/an pour les offres conjointes triple play.

Attention : L'étude compare uniquement le prix et non les autres caractéristiques éventuelles du service (ex. disponibilité du helpdesk). Pour les services de télécommunications fixes (téléphonie, Internet et offres conjointes), les plans tarifaires sont toujours repris indépendamment de leur couverture géographique. Vu que le marché est très dynamique, la comparaison faite en date du 9 février 2015 peut changer rapidement en fonction des promotions et du lancement de nouveaux plans tarifaires.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter :

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél. : 02 226 87 67

Plus d'infos : www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél. 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be